

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée- de- la- Gatineau
Municipalité de Messines

Procès- verbal de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Messines, tenue le lundi le 7 décembre 2009, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sise au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme. Francine Jolivette, conseillère
M. Jim Smith, directeur général et secrétaire trésorier

Présence dans la salle : 2 personnes

Ouverture de l'assemblée

Le maire, ayant constaté qu'il avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00 heures. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R0912-294

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout du point suivant:

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Prière
 - 1.2 Vérification du quorum
 - 1.3 Ouverture de l'assemblée par le maire
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
2. Mot du maire
3. Période de questions
4. Adoption du procès verbal de l'assemblée antérieure
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 novembre 2009
 - 4.2 Suivi des procès verbaux
5. Communication et statistiques
 - 5.1 Aucun item
 - 5.2 Aucun item
6. Présentation des comptes et rapports
 - 6.1 Rapport des dépenses du Directeur général/ secrétaire-trésorier
 - 6.2 Présentation des comptes dus au 30 novembre 2009
 - 6.3 Présentation des comptes payés au 30 novembre 2009
 - 6.4 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 30 novembre 2009
 - 6.5 Caisse populaire – Relevé de compte au 21 novembre 2009
 - 6.6 État des activités financières – suivi du budget 2009
 - 6.7 Étude de rémunération des élus – municipalité Vallée-de-la-Gatineau
7. Formulation de règlement
 - 7.1 Aucun item
8. Ressources humaines – aucun item
 - 8.1 Nomination des employées de voirie à statut de personne salariée régulière : Charles Galipeau et Jonathan Gorley

- 8.2 Nomination de monsieur Éric Archambault à titre d'employée de voirie attribué aux travaux de déneigement pour la période hivernal 2009-2010

9. Affaires nouvelles

- 9.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil 2010
9.2 Soumission achat de paniers suspendus été 2010
9.3 Février, Mois du cœur
9.4 Fermeture du bureau pour la période des fêtes
9.5 Club de ski et de planche hiver 2009 -2010
9.6 C.H.G.A. FM – Souhaits des fêtes
9.7 C.H.G.A. FM – Renouvellement de la carte de membres
9.8 Rallye Perce-Neige-Maniwaki 2010 – Demande d'utilisation du chemin du P.L.C.
9.9 Demande d'une contribution financière pour le Rallye Perce Neige Maniwaki
9.10 Constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
9.11 Club des petits déjeuners du Québec – Souper des bénévoles – Demande d'utilisation de la salle à titre gratuit
9.12 C.P.G.L.C. – Demande d'une résolution d'appui à la demande de la corporation d'exonération de frais applicables dans les dossiers portant le numéro 790 066 00 001 et 790 066 00 002
9.13 Programme de soutien financier pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2010-2011
9.14 C.P.G.L. – Demande d'un aide financière pour remplacer les fenêtres du refuge du Lac Heafey
9.15 François et Jean-Guy Lafontaine – Autorisation de paiement – gravier provenant du banc de sable des propriétaires pour l'année 2009
9.16 Biblio Outaouais – représentant de la municipalité
9.17 Carrefour action municipale et famille – Nomination d'un élu Responsable des questions familiales et/ou des aînés (RQF)

10. Correspondance

- 10.1 Période de mise en candidature du prix Hommage bénévolat-Québec 2010
10.2 FQM – Rapport d'activité 2008-2009
10.3 Agence CSCT S.E.N.C. – Offre de service
10.4 Ristourne MMQ – Votre part de l'enveloppe de 3 500 00\$
10.5 Prix Palu Yuzyk pour le MULTICULTURALISME
10.6 Association Outaouais-Laurentides-Perseigne – Lettre de remerciement
10.7 Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais- communiqué
10.8 MAMRO – Avis à la Gazette officielle du Québec
10.9 Élections au conseil d'administration de la FQM – Avis de mise en candidature
10.10 MRC – Ordre du jour séance ordinaire du conseil du 25 novembre 2009
10.11 MRC – Procès verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 septembre 2009
10.12 Invitation de la Maison de la culture Vallée-de-la-Gatineau

11. Varia

12. Période de questions

13. Clôture et levée de l'assemblée

ADOPTÉE

PROCÈS VERBAUX

R0912-295

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 novembre 2009

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté après avoir supprimé à la résolution R0911-280 le texte « sur la question ».

COMPTES ET RAPPORTS

R0912-296

Rapport des dépenses du Directeur général / secrétaire trésorier au 30 novembre 2009

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, règlement délégrant certains pouvoirs d'autorisation des dépenses et de passer des contrats au Directeur général / secrétaire- trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses engagées par le Directeur général / secrétaire- trésorier pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 novembre 2009 est de 7 210.32\$;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 novembre 2009 a été transmis aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Paul Gorley,
Appuyée par Eric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé pour la somme de 7 210.32\$.

ADOPTÉE

R0912-297

Pour accepter la liste des comptes dus au 30 novembre 2009

La liste des comptes dus pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 novembre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement des comptes dus pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour un total de 47 361.21\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0912-298

Pour accepter la liste des comptes payés au 30 novembre 2009

La liste des comptes payés pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 novembre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes payés pour la période mentionnée ci-dessus et ce, pour la somme de 135 306.66\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0912-299

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct au 30 novembre 2009

La liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 novembre 2009 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'approuver les salaires payés par dépôt direct pour la période mentionnée ci-dessus et ce pour la somme de 28 264.41\$.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Aucun item

RESSOURCES HUMAINES

R0912-300

Nomination des employés de voirie à statut de personne salariée régulière : Charles Galipeau et Jonathan Gorley

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'accorder aux employés, monsieur Charles Galipeau et monsieur Jonathan Gorley, le titre d'employés de voirie à statut de personne salariée régulière et ce, à compter de ce jour.

ADOPTÉ

R0912-301

Nomination de monsieur Eric Archambault à titre d'employé de voirie attitré aux travaux de déneigement pour la période hivernale 2009-2010

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche de monsieur Eric Archambault pour la prochaine période hivernale à titre d'employé attitré aux travaux de déneigement, que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur pour les employés du service des travaux publics.

Que la rémunération applicable est selon l'annexe B du contrat présentement en vigueur, selon le titre d'emploi applicable et du 1^{er} échelon pour l'année 2009.

ADOPTÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

AFFAIRES NOUVELLES

R0912-302

Calendrier des séances ordinaires du conseil 2010

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipale du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------------|
| - 11 janvier | - 1 ^{er} février |
| - 1 ^{er} mars | - 5 avril |
| - 3 mai | - 7 juin |
| - 5 juillet | - 2 août |
| - 13 septembre (6 : Fête du travail) | - 4 octobre |
| - 1 ^{er} novembre | - 6 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit les municipalités.

ADOPTÉ

R0912-303

Soumission d'achat de paniers suspendus été 2010

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu des prix pour la fourniture de 50 jardinières de 16" contenant 22 boutures chacune de géranium lierre pour l'été 2010;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires sont conformes aux normes demandées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires ont fait parvenir des soumissions au montant de 60.00\$ chaque jardinières incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire « Pépinière Haute-Gatineau » de Maniwaki est le seul soumissionnaire à avoir des jardinières produites en région;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de 50 paniers suspendus de 16" contenant 22 boutures de géraniums lierres pour l'été 2010 à la Pépinière Haute-Gatineau de Maniwaki, et ce au coût unitaire de 60.00\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0912-304

Février mois du cœur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines désire afficher son cœur, et par ce geste elle désire démontrer sa préoccupation pour la santé cardiovasculaire des ses concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE par l'engagement de ses donateurs, de ses bénévoles et de ses employés, la Fondation des maladies du cœur du Québec contribue activement à l'avancement de la recherche et à la promotion de la santé du cœur, afin de réduire les invalidités et les décès dus aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

CONSIDÉRANT QUE par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes, et que le soutien que la municipalité de Messines apporte à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu unanimement

De renouveler notre appui à la Fondation des Maladies du Cœur du Québec et de proclamer « Février : mois du cœur » dans notre municipalité, et par ce fait encourage toute la population à afficher son cœur.

ADOPTÉE

R0912-305

Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

Sur une proposition de Eric Galipeau,
Appuyé par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, du jeudi 24 décembre 2009 au vendredi 1^{er} janvier 2010 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira ses portes le lundi 4 janvier 2010, à compter de 8h30.

ADOPTÉ

R0912-306

Club de ski et de planche hiver 2009-2010

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines adhère au programme du club de ski et de planche de la Haute-Gatineau pour la saison 2009 - 2010 offert aux enfants et adolescents âgés entre 9 et 16 ans résidents sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau.

Il est de plus résolu que la municipalité défraie les coûts de transport pour chaque inscription reçue, soit pour un montant de 100.00\$ par participant.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R0912-307

C.H.G.A. FM – souhaits des fêtes

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA-FM 97,3 offre à nouveau cette année l'opportunité aux élus de souhaiter de joyeuses fêtes à leurs citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est intéressé par la proposition de la radio CHGA-FM 97,3;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que les élus municipaux souhaitent de joyeuses fêtes aux citoyens de Messines par l'entremise de la radio CHGA FM, et ce au coût de 100.00\$ en plus des taxes applicables pour les vœux diffusés durant 6 jours à 3 occasions de 15 secondes par jour (les 23-24-25-30-31 décembre et le 1^{er} janvier).

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, monsieur Ronald Cross, à procéder à l'enregistrement des vœux au nom des élus municipaux de Messines, et ce au coût supplémentaire de 28.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0912-308

C.H.G.A. FM – Renouvellement de la carte de membres

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le renouvellement de la carte de membres de la municipalité auprès de la radio CHGA FM pour l'année 2010, et ce au coût de 25.00\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0912-309

Rallye Perce-Neige-Maniwaki 2010 – Demande d'utilisation du chemin du PLC

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines autorise les organisateurs du Rallye Perce- Neige de Maniwaki édition 2010, d'utiliser le chemin du Petit Lac des Cèdres sud et nord, entre les chemins Farley et St-Jacques à des fins d'épreuve de classement, et ce pour un maximum de deux périodes d'environ 90 minutes les 5 et 6 février 2010 **ET QUE :**

- les organisateurs dudit rallye devront se charger en outre de la sécurité, du blocage des accès publics et privés lors de la tenue de l'événement de même que d'avertir d'avance tous les résidents individuellement de l'horaire de l'événement;
- les organisateurs dudit rallye doivent s'assurer que les participants n'effectuent pas d'essais de réchauffement à l'extérieur des périodes permises.

ADOPTÉE

R0912-310

Demande d'une contribution financière pour le Rallye Perce-Neige Maniwaki

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière pour le Rallye Perce-Neige de Maniwaki pour l'édition de 2010, et ce pour un montant de 200 \$.

Il est de plus résolu que cette contribution financière proviendra du budget 2010, et que le conseil autorise le directeur général à émettre un chèque au montant de 200.00\$ en janvier 2010.

R0912-311

Constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

CONSIDÉRANT QU'EN vertu du chapitre III, de la Loi sur les compétences municipales "Compétences exclusives d'une municipalité régionale de comté", à l'article 110.1 de la section 1.1 "Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques", « **Toute municipalité régionale de comté peut constituer un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques** »;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matières municipales, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a décidé de ne pas adopter un règlement afin de constituer un fonds régional, elle a plutôt opté de déléguer l'administration du régime aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des substances assujetties à la nouvelle réglementation susceptible de transiger sur un chemin municipal proviennent en grande partie de quatre ou cinq carrières ou sablières et dont les substances transformées ou non sont transportées sur l'ensemble du territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis des membres du conseil qu'un régime administré par la MRC permettrait une répartition plus équitable du fonds à toutes les municipalités qui subissent des dommages par cette activité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 110.2 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC peut adopter par règlement au plus tard le 1^{er} octobre précédant l'exercice pour lequel elle souhaite constituer un fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines demande au conseil des maires d'adopter un règlement afin de constituer un fonds régional tel que prescrit par l'article 110.1 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Faire parvenir une demande de résolution d'appui à l'ensemble des municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

R0912-312

Club des petits déjeuners du Québec – Souper des bénévoles – Demande d'utilisation de la salle à titre gratuit

CONSIDÉRANT QUE le Club des petits déjeuners du Québec est un organisme qui œuvre sur le territoire de la municipalité de Messines ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme regroupe 18 bénévoles de Messines à l'école primaire Ste-Croix de Messines ;

CONSIDÉRANT QUE le Club des petits déjeuners du Québec a fait parvenir à la municipalité une demande d'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière à titre gratuit pour leur souper des bénévoles ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière à titre gratuit au Club des petits déjeuners du Québec pour leur souper des bénévoles de l'école Ste-Croix de Messines qui aura lieu le 22 décembre 2009.

ADOPTÉE

R0912-313

C.P.G.L.C. – Demande d'une résolution d'appui à la demande de la corporation d'exonération de frais applicables dans les dossiers portant le numéro 790 066 00 001 et 790 066 00 002

CONSIDÉRANT QUE la MRC a fait parvenir à la CPGLC une facture pour les loyers annuels pour les frais d'ouverture des dossiers en plus des frais d'administration lors de

l'installation des toilettes sèches et des refuges dans son projet d'implantation de son sentier récréatif sur TPI ;

CONSIDÉRANT QUE la CPGLC a fait parvenir à la MRC une demande d'exonération des frais applicables dans les dossiers N/Réf : 790 066 00 001 et 790 066 00 002 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines appuie la CPGLC dans sa démarche auprès de la MRC d'exonération des frais applicables dans les dossiers N/Réf 790 066 00 001 et 790 066 00 002, et par conséquent demande à la MRC d'annuler la facture # 690.

ADOPTÉE

R0912-314

CPGLC – Demande d'une aide financière pour remplacer les fenêtres du refuge du Lac Heafey

CONSIDÉRANT QUE suite à des actes de vandalisme au refuge du lac Heafey, les fenêtres de celui-ci ont dû être changées ainsi que la porte d'entrée;

CONSIDÉRANT QUE la CPGLC demande à la municipalité un soutien financier afin de défrayer les coûts de remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée du refuge;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise la demande d'aide financière de la CPGLC au montant de 146.16\$ pour le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée du refuge du lac Heafey.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0912-315

François et Jean-Guy Lafontaine – Autorisation de paiement – gravier provenant du banc de sable des propriétaires pour l'année 2009

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines et messieurs Jean-Guy et François Lafontaine sont liés par le contrat # 200905001 pour le banc de gravier connu sous la description cadastrale suivante : partie du lot 41, du rang IV, dans le canton de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE par ce contrat, la municipalité s'est engagée à défrayer 1.00\$ par tonne métrique utilisée;

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement au coût de 6 120.00\$ à messieurs Jean-Guy et François Lafontaine pour le gravier provenant du banc de sable pour l'année 2009 selon les travaux suivants :

-	Chemin du Petit lac des Cèdres :	1 200.00\$
-	Chemin de la Ferme :	420.00\$
-	Sable d'hiver :	<u>4 500.00\$</u>
	Total	6 120.00\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R0912-316

Biblio Outaouais – représentant de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de service intervenue entre le CRSBPO et la municipalité, le conseil a la responsabilité de nommer par résolution 2 personnes pour la représenter, soit un élu municipal et un responsable de bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite nommer le conseiller, monsieur Eric Galipeau, à titre de représentant auprès de la CRSBPO, et que ce dernier démontre un certain intérêt à cette nomination;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le conseiller monsieur Eric Galipeau, à titre de représentant des élus municipaux de la municipalité de Messines auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais.

Il est de plus résolu de nommer le directeur général, monsieur Jim Smith, et la bibliothécaire, madame Claire Lacroix, à titre de responsables de bibliothèque de la municipalité de Messines auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais.

ADOPTÉE

R0912-317

Carrefour action municipale et famille – nomination d'un élu responsable des questions familiales et/ou des aînés (RQF)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite nommer le conseiller monsieur Sylvain J. Forest, et la conseillère madame Francine Jolivette à titre de responsable des questions familiales et/ou des aînés auprès du Carrefour Action municipale et famille;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers sont intéressés par cette nomination auprès du Carrefour Action municipale et famille;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

De nommer la conseillère, madame Francine Jolivette, et le conseiller, monsieur Sylvain J. Forest, à titre de Responsables des questions familiales et/ou des aînés (RQF) auprès du carrefour action municipale et famille, afin d'agir à titre de porte-parole des familles et des aînés auprès du conseil et de la communauté et d'assumer le leadership du développement de la politique familiale municipale et de son suivi.

ADOPTÉE

R0912-318

Ajournement de l'assemblée

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'ajourner à 20 heures l'assemblée ordinaire, et que celle-ci reprendra le 21 décembre prochain à 19 heures.

ADOPTÉE

R0912-319

Reprise de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal sont présent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que la session régulière du 7 décembre soit reprise sur ce 21^{ème} jour du mois de décembre 2009, 19 hrs, suite à l'ajout des points suivants à l'item varia :

- 11.1 Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau – fermeture de son bureau local de services du Centre financier aux entreprises (CFE) Les Hautes
- 11.2 Adjudication d'un contrat pour l'achat d'une chargeuse neuve sur roues 2010
- 11.3 Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau – comptoir de Messines

R0912-320

Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau – fermeture de son bureau local de services du Centre financier aux entreprises (CFE) Les Hautes

CONSIDÉRANT QUE la Caisse populaire de Maniwaki a annoncé son intention de fusionner le CFE Desjardins des Hautes à celui de la région métropolitaine de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la fusion annoncée entraînera la fermeture du bureau du CFE Desjardins des Hautes tel que nous connaissons présentement et que plusieurs emplois seront perdus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve que le service offert par le CFE Desjardins des Hautes comme étant un service essentiel aux entreprises et aux municipalités de la région et que sous sa formule de bureau régionale, que celle-ci est un acteur important dans le développement de la Haute-Gatineau.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Messines demande à la Caisse populaire Desjardins de s'accorder un moratoire pour une période indéterminée afin de lui permettre de consulter tous les acteurs régionaux touchés par la fermeture du CFE Desjardins des Hautes et ce, dans un but commun, soit de trouver une solution mieux adaptée pour toutes les parties.

Note au procès-verbal : Faire parvenir une demande de résolution d'appui à toutes les municipalités de notre MRC.

ADOPTÉE

R0912-321

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CHARGEUSE NEUVE SUR ROUES 2010

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres en vue d'acquérir une chargeuse sur roues telle que mentionnée ci-dessus, et ce conformément à l'article 935 et suivants du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal a reçu, de la part de neuf différentes entreprises, des demandes de documents de soumission pour le présent appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, dans le délai prescrit, cinq (5) enveloppes contenant des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe de soumission déposée par les Équipement S.M.S. de Dorval Québec contenait quatre (4) différentes soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, dans les cinq (5) enveloppes de soumissions, huit soumissions distinguées telle que suit à savoir :

N°	SOUSSIONNAIRES	MONTANT
1.	DENIS GAUVIN INC.	146 005,36\$
2.	J.R. BRISSON CASE	157 908,74\$
3.	S.M.S EQUIPEMENT	163 897,19\$
4.	S.M.S. EQUIPEMENT	156 846,25\$
5.	S.M.S. EQUIPEMENT	136 004,38\$
6.	S.M.S. EQUIPEMENT	129 524,06\$
7.	HEWITT EQUIPEMENT LTEE	154 171,45\$
8.	SERVICES FORESTIERS DE MONT-LAURIER	152 257,08\$

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des soumissions déposées, les soumissions numéros 5 et 6 de l'entreprise S.M.S. Équipement, et la soumission numéro 1 de l'entreprise Denis Gauvin Inc., ont été jugées non conformes au devis technique;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par les Services Forestiers de Mont-Laurier a été jugée conforme à tous points de vue au devis technique demandé, et que celle-ci était la plus basse des soumissions reçues conformes.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'une chargeuse neuve sur roues de l'année 2010 de marque John Deere, modèle 524K, au plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offre, soit l'entreprise Services Forestiers de Mont-Laurier au montant de 152 257,08\$ incluant les taxes applicables, et ce selon les termes des documents de soumission portant le numéro : 09003.

Il est également résolu tel qu'indiqué dans les documents d'appel d'offres – instructions aux soumissionnaires à l'article 7.1, la municipalité souhaite retenir la formule d'achat par crédit-bail, et par conséquent, conformément à l'article 936.1 du Code municipal du Québec, avise l'adjudicateur du présent appel d'offres de ses intentions.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général de négocier, auprès de divers prêteurs, un contrat de type location-bail pour une période de 60 mois et ce, afin de pourvoir à la dépense de l'achat de la chargeuse sur roues, et par conséquent autorise le maire, monsieur Ronald Cross, et le directeur général, monsieur Jim Smith, de signer au nom de la municipalité tous les documents à l'adjudication du présent marché.

ADOPTÉE

R0912-322

Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau – comptoir de Messines

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années maintenant le Mouvement Desjardins a entrepris un programme de restructuration, dont la fermeture de certains points de services (Blue-Sea, Bouchette);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont conscients que le comptoir de services de la Caisse populaire de Maniwaki, sis au 56 rue Principale à Messines n'est pas à l'abri d'une éventuelle fermeture;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal a reçu dernièrement de la part d'une firme se spécialisant dans la vente immobilière une demande d'information relative au bâtiment habitant le comptoir de services de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil mandate le directeur général monsieur Jim Smith, afin que ce dernier fasse parvenir une demande de rencontre entre madame Christiane Carle, directrice générale de la Caisse populaire de la Haute-Gatineau, le maire, monsieur Ronald Cross et le directeur général monsieur Jim Smith et ce, afin de faire la lumière sur les intentions de la Caisse populaire de la Haute-Gatineau et son comptoir de services de Messines.

ADOPTÉE

R0912-323

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h15.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire trésorier